



Cession fond de boulangerie

Par **laure**, le **01/02/2011** à **09:58**

Bonjour, rnje viens de vendre mon fond de commerce de boulangerie. La chambre des metiers m'a conseillée à l'époque d'effectuer un audit d'hygiène et d'électricité. J'aurais aimé savoir si ces contrôles étaient obligatoires à la cession de notre fond de commerce car aujourd'hui mes successeurs s'entendent à me condamner à faire les travaux conseillés dans les dits audits. Je vous prie de bien vouloir me répondre. Bien cordialement

Par **fabienne034**, le **01/02/2011** à **10:38**

pas encore pour les fonds de commerce rn tout dépend comment sont inscrits les obligations du vendeur dans l'acte de cession rn rn pour tout savoir sur la cession d'un fonds de commerce rn rn <http://www.fbIs.net/commercedroit.htm>